PARE-SOLEIL HORIZONTAUX, EN CLIMAT TROPICAL

CALEPIN **D'AUTOCONTRÔLE**

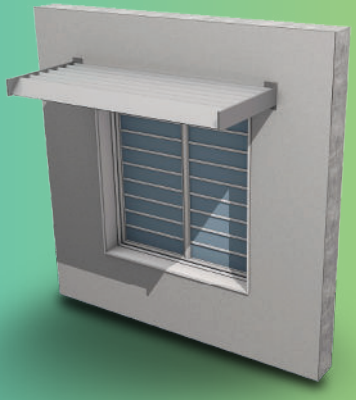

- **GUADELOUPE**
- **MARTINIQUE**
- GUYANE FRANÇAISE
- RÉUNION
- MAYOTTE

JANVIER 2025

OMBREE

Programme inter Outre Mer pour des Bâtiments Résilients et Économes en Énergie

POURQUOI UN CALEPIN D'AUTOCONTRÔLE ?

Dans un contexte d'évolution des pratiques et de mise en œuvre de systèmes de plus en plus exigeants, le développement d'outils d'autocontrôle et d'aide à la réception des travaux est essentiel pour accompagner les acteurs vers plus de qualité et une meilleure gestion des interfaces avec les autres intervenants, y compris le maitre d'ouvrage.

Plus globalement, le développement des pratiques d'autocontrôle favorisera l'atteinte des performances recherchées lors des opérations de construction et de rénovation, en valorisent la pratique des professionnels.

COMMENT FONCTIONNE CE CALEPIN ?

1. Description du point à vérifier
2. Illustration d'explication
3. Points de vigilance
4. Répercussion de la non conformité
5. Phase de chantier concernée
6. Tests et modalités

OMBREE | Programme inter Outre Mer pour des Bâtiments Résilients et Économes en Énergie

Un programme à destination des professionnels ultramarins.

OMBREE un programme dédié aux professionnels de la construction financé par les CEE (Certificat d'Economie d'Energie). Il a pour but de participer à la réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments ultramarins. Retrouvez tout les documents et vidéos relatifs à vos métiers dans la bibliothèque PERGOLA www.batiments-outremer.fr/pergola

PÉRIMÈTRE D'UTILISATION

Ce calepin et sa fiche d'autocontrôle sont à utiliser dans le cas d'espaces collectifs utilisant plusieurs appareils, généralement dans les bâtiments tertiaires :

- salles de cours, de réunion, de restauration, bureaux en open space, ...

Fiche d'autocontrôle synthétique détachable à remplir sur chantier.

Identification de l'entreprise, du chantier et de l'intervenant.

Points détaillés et développés dans le calepin.

Commentaires

CONCEPTION

PHASE **1**

1 DIMENSIONNEMENT AU SUD

Sur la façade Sud, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 0,7.

Mode de contrôle :

Mesure

Contrôle sur plans

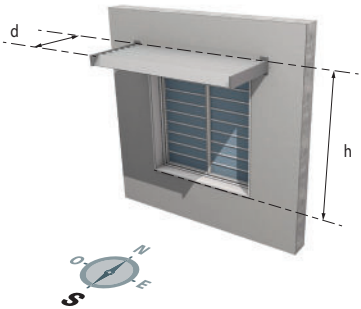

POINTS DE VIGILANCE

Prévoir des pare-soleil latéraux en complément améliore considérablement la protection solaire.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☑ MAJEURE ☐ mineure

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- **Performances**
- Durée de vie
- Autre

2 DIMENSIONNEMENT AU NORD

Mode de contrôle :

Mesure

Contrôle sur plans

Sur la façade Nord, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 0,2.

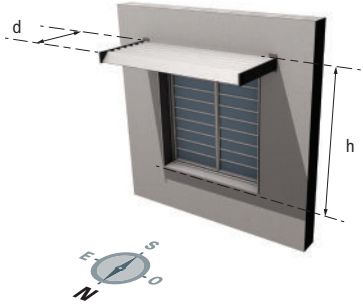

POINTS DE VIGILANCE

Prévoir des pare-soleil latéraux en complément améliore considérablement la protection solaire.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☑ MAJEURE ☐ mineure

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- **Performances**
- Durée de vie
- Autre

3 DIMENSIONNEMENT EST ET OUEST

Mode de contrôle :

Mesure

Contrôle sur plans

Sur les façades Est et Ouest, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 1.

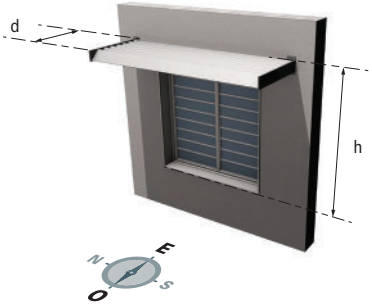

POINTS DE VIGILANCE

Pour ces orientations, les protections situées dans le plan de la fenêtre (brise-soleil, volet,...) sont plus efficaces que les pare-soleil horizontaux.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☑ MAJEURE ☐ mineure

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- **Performances**
- Durée de vie
- Autre

4 DIMENSIONNEMENT

Le pare-soleil horizontal doit déborder au-delà des limites de la fenêtre de chaque côté d'au moins 0,5 x la hauteur de la fenêtre.

Mode de contrôle :

Mesure

Contrôle sur plans

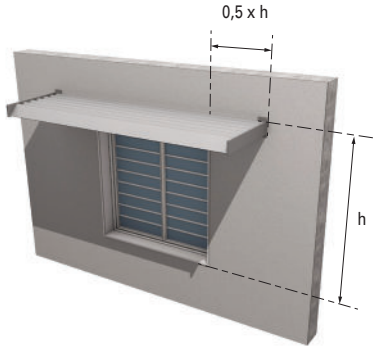

POINTS DE VIGILANCE

Ce point de contrôle ne s'applique pas en cas de présence de pare-soleil latéraux.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☑ MAJEURE ☐ mineure

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- **Performances**
- Durée de vie
- Autre

5 IMPLANTATION

La position du pare-soleil ne doit pas entrer en conflit avec des éléments prévus ou existants sur la façade (canalisations, réseaux de fluide frigorigène, ...).

Mode de contrôle :

Visuel

Contrôle sur note de calcul

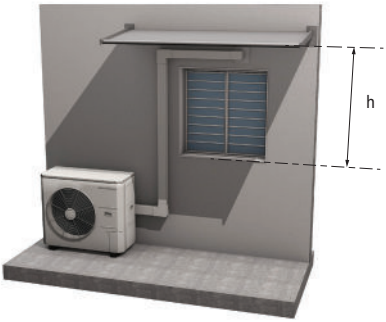

POINTS DE VIGILANCE

Un élément non anticipé en phase conception peut nécessiter de refaire tout le dimensionnement en phase travaux.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☑ MAJEURE ☐ mineure

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- **Autre**

6 COULEUR

Les pare-soleil sélectionnés doivent être de couleur claire.

Mode de contrôle :

Mesure

Contrôle sur fiche technique

Teintes sombres à éviter :

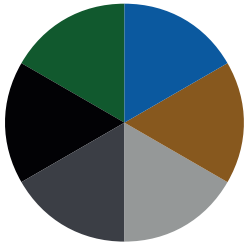

POINTS DE VIGILANCE

Eviter à tout prix les teintes sombres (noir, gris foncé, marron, bleu foncé, vert foncé).

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☐ Majeure ☑ MINEURE

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- **Performances**
- Durée de vie
- Autre

7 DIMENSIONNEMENT PAR RAPPORT AU VENT

Mode de contrôle :

Mesure

Contrôle sur note de calcul

Une note de calcul doit justifier la résistance des pare-soleil au vent en suivant la NF EN 1991-1-4 et son annexe nationale.

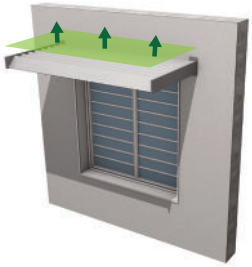

Effort lié au vent

POINTS DE VIGILANCE

Privilégier les suspentes en tubes pour résister aux efforts de compression.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☑ MAJEURE ☐ mineure

Impact principal du défaut

- **Sécurité**
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre

8 DIMENSIONNEMENT PAR RAPPORT AU SÉISME

Une note de calcul doit justifier la résistance des pare-soleil aux effets du séisme selon l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié.

Mode de contrôle :

Mesure

Contrôle sur note de calcul

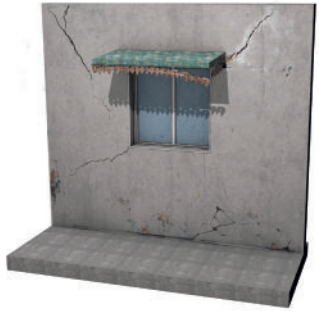

POINTS DE VIGILANCE

Les pare-soleil rentrent dans le domaine d'application du guide de dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☑ MAJEURE ☐ mineure

Impact principal du défaut

- **Sécurité**
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre

9 VARIATIONS DIMENSIONNELLES

Les systèmes de fixation prévus doivent supporter les variations dimensionnelles liées à la température (dilatation ou contraction).

Mode de contrôle :

Mesure

Contrôle sur note de calcul

Exemple de fixation avec trou oblong

POINTS DE VIGILANCE

Pour les pare-soleil de grandes dimensions, il est préférable de répartir les déformations par la mise en œuvre de joints de dilatation.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☐ Majeure ☑ MINEURE

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- **Durée de vie**
- Autre

10 DIAGNOSTIC EXISTANT

En rénovation, un diagnostic technique doit valider la capacité du bâtiment existant à supporter les reports de charge des pare-soleil envisagés.

Mode de contrôle :

Visuel

Contrôle de document

POINTS DE VIGILANCE

Cela permet de s'assurer de l'absence de désordres sur le support destiné à recevoir les fixations des pare-soleil.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☑ MAJEURE ☐ mineure

Impact principal du défaut

- **Sécurité**
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre

11 ETANCHÉITÉ À L'EAU

Pour les pare-soleil horizontaux pleins, l'évacuation des eaux de pluie doit être prévue par une pente suffisante et des exutoires.

Mode de contrôle :

Mesure

Contrôle sur plans

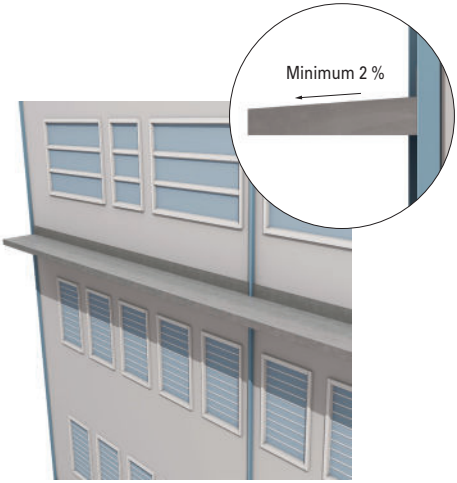

POINTS DE VIGILANCE

Une pente supérieure à 2% est recommandée.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☑ MAJEURE ☐ mineure

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- **Durée de vie**
- Autre

PHASE 2

PRÉPARATION DE CHANTIER

12 URBANISME

Une autorisation d'urbanisme doit avoir été obtenue pour les travaux de mise en place des pare-soleil validés en fin de conception.

Mode de contrôle :

Mesure

Contrôle de document

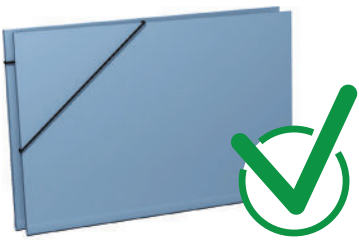

POINTS DE VIGILANCE

En rénovation, la déclaration préalable de travaux a donné lieu à un certificat d'autorisation ou de non-opposition.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☑ MAJEURE ☐ mineure

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- **Autre**

13 MATÉRIAUX

Les éléments métalliques qui composent les pare-soleil doivent disposer d'un traitement spécifique pour résister à la corrosion en climat tropical.

Mode de contrôle :

Mesure

Contrôle sur fiche technique

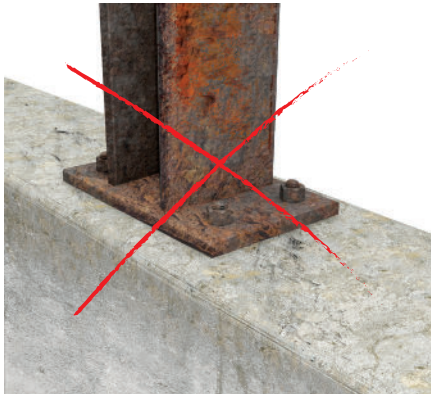

POINTS DE VIGILANCE

Il est préférable d'utiliser des matériaux moins émissifs que le métal (comme le bois par exemple) ou à minima de choisir une couleur claire.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

- [ ] Majeure
- [x] MINEURE

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- **Durée de vie**
- Autre

14 MATÉRIAUX

Les éléments en bois du pare-soleil doivent être au minimum de classe 4 et présenter une résistance aux termites.

Mode de contrôle :

Mesure

Contrôle sur fiche technique

POINTS DE VIGILANCE

Les classes de bois sont définies selon la norme NF EN 335.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☐ Majeure ☑ MINEURE

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- **Durée de vie**
- Autre

15 VÉRIFICATION DU SUPPORT

L'état du support destiné à recevoir les fixations des pare-soleil doit être vérifié et ne pas présenter d'irrégularités.

Mode de contrôle :

Visuel

Contrôle sur site

POINTS DE VIGILANCE

En cas de nécessité, le support doit être renforcé (ex : raidisseurs sur poutre).

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☑ MAJEURE ☐ mineure

Impact principal du défaut

- **Sécurité**
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre

16 IMPLANTATION

Les plans détaillés d'implantation des pare-soleil et les documents précisant les informations nécessaires à leur mise en œuvre doivent être disponibles.

Mode de contrôle :

Mesure

Contrôle de document

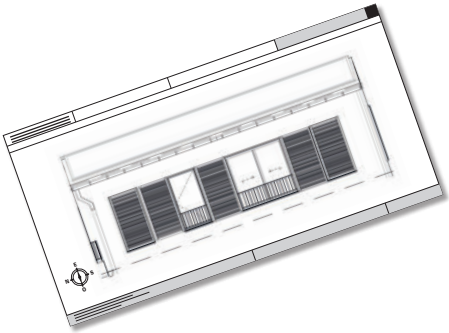

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☐ Majeure ☑ MINEURE

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- **Performances**
- Durée de vie
- Autre

17 CONDITIONS DE CHANTIER

Les conditions de chantier doivent être satisfaisantes pour faciliter et sécuriser la mise en œuvre (accès, espace de stockage, installation d'échaffaudages, levage, ...).

Mode de contrôle :

Visuel

Contrôle sur site

1. Alimentation électrique
2. Voie de roulement stabilisée pour engin de levage
3. Pose d'un échafaudage
4. Stockage des matériaux sur palettes et déchets

POINTS DE VIGILANCE

La distance par rapport à une éventuelle ligne électrique existante doit notamment être vérifiée.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☑ MAJEURE ☐ mineure

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- **Autre**

18 INTERFACE ENTRE INTERVENANTS

Mode de contrôle :

Mesure

Contrôle de document

Les limites de prestations entre intervenants (titulaires gros œuvre, menuiseries, façade et pare-soleil) doivent être bien décrites dans le CCTP du marché.

POINTS DE VIGILANCE

Une bonne coordination est indispensable (ex : le nombre et la position des fixations doivent être pris en compte pour l'installation du complexe de façade).

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☑ MAJEURE ☐ mineure

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- **Autre**

PHASE 3

TRAVAUX

19 TRANSPORT ET STOCKAGE

Mode de contrôle :

Visuel

Contrôle sur site

Les pare-soleil doivent être transportés de manière à éviter l'entrechoquement des éléments entre eux et le stockage sur site respecte les préscriptions du fabricant.

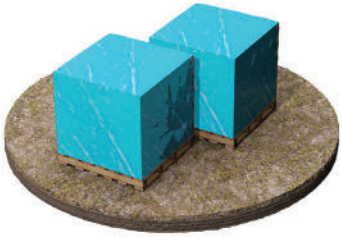

POINTS DE VIGILANCE

Stockage à l'abri des intempéries et des projections, sans contact direct avec le sol.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☐ Majeure ☑ MINEURE

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- **Durée de vie**
- Autre

20 IMPLANTATION

Aucun éléments non prévus lors de la conception ne doit gêner l'installation des pare-soleil (descente d'eaux pluviales, joint parasismique, ...).

Mode de contrôle :

Visuel

Contrôle sur site

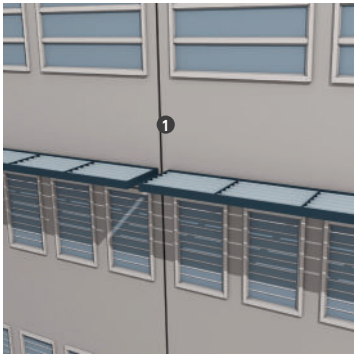

1 Joint parasismique

POINTS DE VIGILANCE

En cas de contrainte, modifier les pare-soleil et revérifier tous les points relatifs au dimensionnement.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☑ MAJEURE ☐ mineure

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- **Autre**

21 VÉRIFICATION DES PARE-SOLEIL

Mode de contrôle :

Visuel

Contrôle sur site

Dans le cas de pare-soleil préfabriqués, ils doivent être en bon état et correspondre aux dimensions prévues sur les plans.

POINTS DE VIGILANCE

Les pare-soleil doivent être positionnés à l'endroit défini lors de la phase de conception.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☑ MAJEURE ☐ mineure

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- **Performances**
- Durée de vie
- Autre

22 FIXATION

Les fixations, vis, chevilles et autres éléments utilisés doivent correspondre à ce qui est préconisé dans les documents du fabricant et dans la note de calcul.

Mode de contrôle :

Visuel

Contrôle sur site

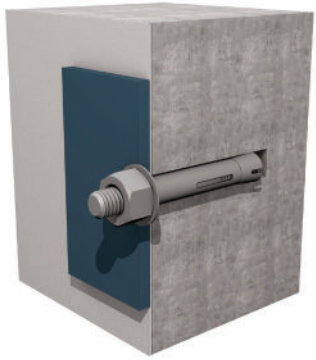

POINTS DE VIGILANCE

S'assurer que les avis techniques des éléments valident bien leur usage en zone sismique.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☑ MAJEURE ☐ mineure

Impact principal du défaut

- **Sécurité**
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre

23 FIXATION

Mode de contrôle :

Visuel

Contrôle sur site

L'ancrage doit être effectué sur la structure porteuse dans une zone apte à résister aux efforts transmis par l'appareil de liaison.

POINTS DE VIGILANCE

Ne jamais fixer directement sur une menuiserie ou un bardage. Sur un support béton le perçage ne doit pas endommager les armatures existantes.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☑ MAJEURE ☐ mineure

Impact principal du défaut

- **Sécurité**
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre

PHASE 4

MISE EN SERVICE & RÉCEPTION

24 CONFORMITÉ DES PARE-SOLEIL

Les pare-soleil posés doivent correspondre à ceux prévus en conception (dimensions, position par rapport à la fenêtre, débords, ...) et il ne manque aucun élément.

Mode de contrôle :

Visuel

Contrôle sur site

POINTS DE VIGILANCE

Le pare-soleil peut être légèrement différent selon le type de fenêtre et l'orientation. S'assurer qu'il s'agit bien de celui de la fenêtre en question.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☑ MAJEURE ☐ mineure

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- **Performances**
- Durée de vie
- Autre

25 ETAT DES PARE-SOLEIL

Les pare-soleil posés doivent être en bon état général.

Mode de contrôle :

Visuel

Contrôle sur site

POINTS DE VIGILANCE

Il n'y a pas de dégradation de la protection contre la corrosion.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☐ Majeure ☑ MINEURE

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- **Durée de vie**
- Autre

26 CONFORMITÉ DU MONTAGE

Les systèmes permettant la déformation des éléments liée à la chaleur prévus dans la documentation du fabricant (entretoise de dilatation,...) doivent avoir été mis en œuvre.

Mode de contrôle :

Visuel

Contrôle sur site

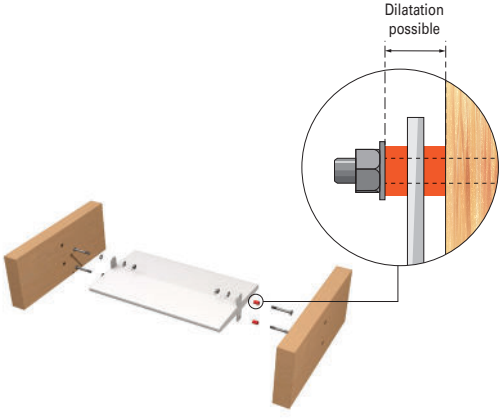

POINTS DE VIGILANCE

L'aluminium possède un coefficient de dilatation thermique 2 fois supérieur à celui de l'acier et du béton.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☐ Majeure ☑ MINEURE

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- **Durée de vie**
- Autre

27 CONFORMITÉ DES FIXATIONS

Les fixations des pare-soleils ne doivent pas avoir détérioré l'étanchéité à l'eau de la façade.

Mode de contrôle :

Visuel

Contrôle sur site

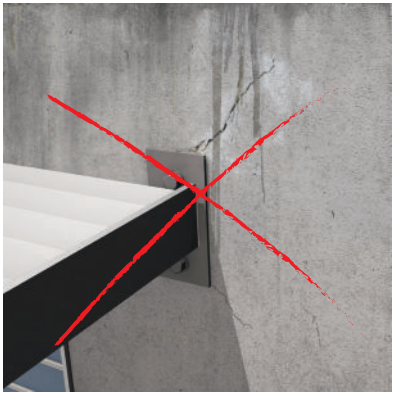

POINTS DE VIGILANCE

Le dispositif d'étanchéité peut être composé d'un mastic élastomère de classe 25E.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

- [x] MAJEURE
- [ ] mineure

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- **Durée de vie**
- Autre

28 EFFICACITÉ DES PARE-SOLEIL

L'ombre portée de chaque pare-soleil doit permettre de bien protéger la fenêtre aux heures d'exposition de la façade.

Mode de contrôle :

Visuel

Contrôle sur site

POINTS DE VIGILANCE

En cas de défaut important, ajuster la position et les réglages du pare-soleil ou compléter avec une protection supplémentaire.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

☑ MAJEURE ☐ mineure

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- **Performances**
- Durée de vie
- Autre

FICHE D'**AUTOCONTRÔLE**
PARE-SOLEIL HORIZONTAUX

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

CONCEPTION

DIMENSIONNEMENT AU SUD	1	Sur la façade Sud, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 0,7.	☐ ☐ ☐
DIMENSIONNEMENT AU NORD	2	Sur la façade Nord, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 0,2.	☐ ☐ ☐
DIMENSIONNEMENT EST ET OUEST	3	Sur les façades Est et Ouest, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 1.	☐ ☐ ☐
DIMENSIONNEMENT	4	Le pare-soleil horizontal doit déborder au-delà des limites de la fenêtre de chaque côté d'au moins 0,5 x la hauteur de la fenêtre.	☐ ☐ ☐
IMPLANTATION	5	La position du pare-soleil ne doit pas entrer en conflit avec des éléments prévus ou existants sur la façade (canalisations, réseaux de fluide frigorigène, …).	☐ ☐ ☐
COULEUR	6	Les pare-soleil sélectionnés doivent être de couleur claire.	☐ ☐ ☐
DIMENSIONNEMENT PAR RAPPORT AU VENT	7	Une note de calcul doit justifier la résistance des pare-soleil au vent en suivant la NF EN 1991-1-4 et son annexe nationale.	☐ ☐ ☐

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

DIMENSIONNEMENT PAR RAPPORT AU SÉISME	8	Une note de calcul doit justifier la résistance des pare-soleil aux effets du séisme selon l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié.	☐ ☐ ☐
VARIATIONS DIMENSIONNELLES	9	Les systèmes de fixation prévus doivent supporter les variations dimensionnelles liées à la température (dilatation ou contraction).	☐ ☐ ☐
DIAGNOSTIC EXISTAN	10	En rénovation, un diagnostic technique doit valider la capacité du bâtiment existant à supporter les reports de charge des pare-soleil envisagés.	☐ ☐ ☐
ETANCHÉITÉ À L'EAU	11	Pour les pare-soleil horizontaux pleins, l'évacuation des eaux de pluie doit être prévue par une pente suffisante et des exutoires.	☐ ☐ ☐

PRÉPARATION DE CHANTIER

URBANISME	12	Une autorisation d'urbanisme doit avoir été obtenue pour les travaux de mise en place des pare-soleil validés en fin de conception.	☐ ☐ ☐
MATÉRIAUX	13	Les éléments métalliques qui composent les pare-soleil doivent disposer d'un traitement spécifique pour résister à la corrosion en climat tropical.	☐ ☐ ☐
	14	Les éléments en bois du pare-soleil doivent être au minimum de classe 4 et présenter une résistance aux termites.	☐ ☐ ☐
VÉRIFICATION DU SUPPORT	15	L'état du support destiné à recevoir les fixations des pare-soleil doit être vérifié et ne pas présenter d'irrégularités.	☐ ☐ ☐

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

IMPLANTATION	16	Les plans détaillés d'implantation des pare-soleil et les documents précisant les informations nécessaires à leur mise en œuvre doivent être disponibles.	☐ ☐ ☐
CONDITIONS DE CHANTIER	17	Les conditions de chantier doivent être satisfaisantes pour faciliter et sécuriser la mise en œuvre (accès, espace de stockage, installation d'échaffaudages, levage, …).	☐ ☐ ☐
INTERFACE ENTRE INTERVENANTS	18	Les limites de prestations entre intervenants (titulaires gros œuvre, menuiseries, façade et pare-soleil) doivent être bien décrites dans le CCTP du marché.	☐ ☐ ☐

TRAVAUX

TRANSPORT ET STOCKAGE	19	Les pare-soleil doivent être transportés de manière à éviter l'entrechoquement des éléments entre eux et le stockage sur site respecte les préscriptions du fabricant.	☐ ☐ ☐
IMPLANTATION	20	Aucun éléments non prévus lors de la conception ne doit gêner l'installation des pare-soleil (descente d'eaux pluviales, joint parasismique, …).	☐ ☐ ☐
VÉRIFICATION DES PARE-SOLEIL	21	Dans le cas de pare-soleil préfabriqués, ils doivent être en bon état et correspondre aux dimensions prévues sur les plans.	☐ ☐ ☐
FIXATION	22	Les fixations, vis, chevilles et autres éléments utilisés doivent correspondre à ce qui est préconisé dans les documents du fabricant et dans la note de calcul.	☐ ☐ ☐
	23	L'ancrage doit être effectué sur la structure porteuse dans une zone apte à résister aux efforts transmis par l'appareil de liaison.	☐ ☐ ☐

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

MISE EN SERVICE & RÉCEPTION

CONFORMITÉ DES PARE-SOLEIL	24	Les pare-soleil posés doivent correspondre à ceux prévus en conception (dimensions, position par rapport à la fenêtre, débords, ...) et il ne manque aucun élément.	☐ ☐ ☐
ETAT DES PARE-SOLEIL	25	Les pare-soleil posés doivent être en bon état général.	☐ ☐ ☐
CONFORMITÉ DU MONTAGE	26	Les systèmes permettant la déformation des éléments liée à la chaleur prévus dans la documentation du fabricant (entretoise de dilatation,...) doivent avoir été mis en œuvre.	☐ ☐ ☐
CONFORMITÉ DES FIXATIONS	27	Les fixations des pare-soleils ne doivent pas avoir détérioré l'étanchéité à l'eau de la façade.	☐ ☐ ☐
EFFICACITÉ DES PARE-SOLEIL	28	L'ombre portée de chaque pare-soleil doit permettre de bien protéger la fenêtre aux heures d'exposition de la façade.	☐ ☐ ☐

FICHE DÉTACHABLE

FICHE D'**AUTOCONTRÔLE PARE-SOLEIL HORIZONTAUX, EN CLIMAT TROPICAL**

Date de l'autocontrôle : ..... / ..... / .....

Entreprise : .....

Tél. : .....

Email : .....

Informations chantier

Client : .....

Adresse : .....

Intervenant chantier

Tél. : .....

Nom : .....

Prénom : .....

FICHE TÉLÉCHARGEABLE ET IMPRIMABLE

Commentaires

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

OMBREE | Programme inter Outre Mer pour des Bâtiments Résilients et Économes en Énergie

FICHE D'**AUTOCONTRÔLE**
PARE-SOLEIL HORIZONTAUX

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

CONCEPTION

DIMENSIONNEMENT AU SUD	1	Sur la façade Sud, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 0,7.	☐ ☐ ☐
DIMENSIONNEMENT AU NORD	2	Sur la façade Nord, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 0,2.	☐ ☐ ☐
DIMENSIONNEMENT EST ET OUEST	3	Sur les façades Est et Ouest, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 1.	☐ ☐ ☐
DIMENSIONNEMENT	4	Le pare-soleil horizontal doit déborder au-delà des limites de la fenêtre de chaque côté d'au moins 0,5 x la hauteur de la fenêtre.	☐ ☐ ☐
IMPLANTATION	5	La position du pare-soleil ne doit pas entrer en conflit avec des éléments prévus ou existants sur la façade (canalisations, réseaux de fluide frigorigène, …).	☐ ☐ ☐
COULEUR	6	Les pare-soleil sélectionnés doivent être de couleur claire.	☐ ☐ ☐
DIMENSIONNEMENT PAR RAPPORT AU VENT	7	Une note de calcul doit justifier la résistance des pare-soleil au vent en suivant la NF EN 1991-1-4 et son annexe nationale.	☐ ☐ ☐

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

DIMENSIONNEMENT PAR RAPPORT AU SÉISME	8	Une note de calcul doit justifier la résistance des pare-soleil aux effets du séisme selon l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié.	☐ ☐ ☐
VARIATIONS DIMENSIONNELLES	9	Les systèmes de fixation prévus doivent supporter les variations dimensionnelles liées à la température (dilatation ou contraction).	☐ ☐ ☐
DIAGNOSTIC EXISTAN	10	En rénovation, un diagnostic technique doit valider la capacité du bâtiment existant à supporter les reports de charge des pare-soleil envisagés.	☐ ☐ ☐
ETANCHÉITÉ À L'EAU	11	Pour les pare-soleil horizontaux pleins, l'évacuation des eaux de pluie doit être prévue par une pente suffisante et des exutoires.	☐ ☐ ☐

PRÉPARATION DE CHANTIER

URBANISME	12	Une autorisation d'urbanisme doit avoir été obtenue pour les travaux de mise en place des pare-soleil validés en fin de conception.	☐ ☐ ☐
MATÉRIAUX	13	Les éléments métalliques qui composent les pare-soleil doivent disposer d'un traitement spécifique pour résister à la corrosion en climat tropical.	☐ ☐ ☐
	14	Les éléments en bois du pare-soleil doivent être au minimum de classe 4 et présenter une résistance aux termites.	☐ ☐ ☐
VÉRIFICATION DU SUPPORT	15	L'état du support destiné à recevoir les fixations des pare-soleil doit être vérifié et ne pas présenter d'irrégularités.	☐ ☐ ☐

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

IMPLANTATION	16	Les plans détaillés d'implantation des pare-soleil et les documents précisant les informations nécessaires à leur mise en œuvre doivent être disponibles.	☐ ☐ ☐
CONDITIONS DE CHANTIER	17	Les conditions de chantier doivent être satisfaisantes pour faciliter et sécuriser la mise en œuvre (accès, espace de stockage, installation d'échaffaudages, levage, …).	☐ ☐ ☐
INTERFACE ENTRE INTERVENANTS	18	Les limites de prestations entre intervenants (titulaires gros œuvre, menuiseries, façade et pare-soleil) doivent être bien décrites dans le CCTP du marché.	☐ ☐ ☐

TRAVAUX

TRANSPORT ET STOCKAGE	19	Les pare-soleil doivent être transportés de manière à éviter l'entrechoquement des éléments entre eux et le stockage sur site respecte les préscriptions du fabricant.	☐ ☐ ☐
IMPLANTATION	20	Aucun éléments non prévus lors de la conception ne doit gêner l'installation des pare-soleil (descente d'eaux pluviales, joint parasismique, …).	☐ ☐ ☐
VÉRIFICATION DES PARE-SOLEIL	21	Dans le cas de pare-soleil préfabriqués, ils doivent être en bon état et correspondre aux dimensions prévues sur les plans.	☐ ☐ ☐
FIXATION	22	Les fixations, vis, chevilles et autres éléments utilisés doivent correspondre à ce qui est préconisé dans les documents du fabricant et dans la note de calcul.	☐ ☐ ☐
	23	L'ancrage doit être effectué sur la structure porteuse dans une zone apte à résister aux efforts transmis par l'appareil de liaison.	☐ ☐ ☐

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

MISE EN SERVICE & RÉCEPTION

CONFORMITÉ DES PARE-SOLEIL	24	Les pare-soleil posés doivent correspondre à ceux prévus en conception (dimensions, position par rapport à la fenêtre, débords, ...) et il ne manque aucun élément.	☐ ☐ ☐
ETAT DES PARE-SOLEIL	25	Les pare-soleil posés doivent être en bon état général.	☐ ☐ ☐
CONFORMITÉ DU MONTAGE	26	Les systèmes permettant la déformation des éléments liée à la chaleur prévus dans la documentation du fabricant (entretoise de dilatation,...) doivent avoir été mis en œuvre.	☐ ☐ ☐
CONFORMITÉ DES FIXATIONS	27	Les fixations des pare-soleils ne doivent pas avoir détérioré l'étanchéité à l'eau de la façade.	☐ ☐ ☐
EFFICACITÉ DES PARE-SOLEIL	28	L'ombre portée de chaque pare-soleil doit permettre de bien protéger la fenêtre aux heures d'exposition de la façade.	☐ ☐ ☐

FICHE DÉTACHABLE

FICHE D'**AUTOCONTRÔLE PARE-SOLEIL HORIZONTAUX, EN CLIMAT TROPICAL**

Date de l'autocontrôle : ..... / ..... / .....

Entreprise : .....

Tél. : .....

Email : .....

Informations chantier

Client : .....

Adresse : .....

Intervenant chantier

Tél. : .....

Nom : .....

Prénom : .....

FICHE TÉLÉCHARGEABLE ET IMPRIMABLE

Commentaires

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

OMBREE | Programme inter Outre Mer pour des Bâtiments Résilients et Économes en Énergie

FICHE D'**AUTOCONTRÔLE**
PARE-SOLEIL HORIZONTAUX

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

CONCEPTION

DIMENSIONNEMENT AU SUD	1	Sur la façade Sud, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 0,7.	☐ ☐ ☐
DIMENSIONNEMENT AU NORD	2	Sur la façade Nord, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 0,2.	☐ ☐ ☐
DIMENSIONNEMENT EST ET OUEST	3	Sur les façades Est et Ouest, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 1.	☐ ☐ ☐
DIMENSIONNEMENT	4	Le pare-soleil horizontal doit déborder au-delà des limites de la fenêtre de chaque côté d'au moins 0,5 x la hauteur de la fenêtre.	☐ ☐ ☐
IMPLANTATION	5	La position du pare-soleil ne doit pas entrer en conflit avec des éléments prévus ou existants sur la façade (canalisations, réseaux de fluide frigorigène, …).	☐ ☐ ☐
COULEUR	6	Les pare-soleil sélectionnés doivent être de couleur claire.	☐ ☐ ☐
DIMENSIONNEMENT PAR RAPPORT AU VENT	7	Une note de calcul doit justifier la résistance des pare-soleil au vent en suivant la NF EN 1991-1-4 et son annexe nationale.	☐ ☐ ☐

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

DIMENSIONNEMENT PAR RAPPORT AU SÉISME	8	Une note de calcul doit justifier la résistance des pare-soleil aux effets du séisme selon l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié.	☐ ☐ ☐
VARIATIONS DIMENSIONNELLES	9	Les systèmes de fixation prévus doivent supporter les variations dimensionnelles liées à la température (dilatation ou contraction).	☐ ☐ ☐
DIAGNOSTIC EXISTAN	10	En rénovation, un diagnostic technique doit valider la capacité du bâtiment existant à supporter les reports de charge des pare-soleil envisagés.	☐ ☐ ☐
ETANCHÉITÉ À L'EAU	11	Pour les pare-soleil horizontaux pleins, l'évacuation des eaux de pluie doit être prévue par une pente suffisante et des exutoires.	☐ ☐ ☐

PRÉPARATION DE CHANTIER

URBANISME	12	Une autorisation d'urbanisme doit avoir été obtenue pour les travaux de mise en place des pare-soleil validés en fin de conception.	☐ ☐ ☐
MATÉRIAUX	13	Les éléments métalliques qui composent les pare-soleil doivent disposer d'un traitement spécifique pour résister à la corrosion en climat tropical.	☐ ☐ ☐
	14	Les éléments en bois du pare-soleil doivent être au minimum de classe 4 et présenter une résistance aux termites.	☐ ☐ ☐
VÉRIFICATION DU SUPPORT	15	L'état du support destiné à recevoir les fixations des pare-soleil doit être vérifié et ne pas présenter d'irrégularités.	☐ ☐ ☐

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

IMPLANTATION	16	Les plans détaillés d'implantation des pare-soleil et les documents précisant les informations nécessaires à leur mise en œuvre doivent être disponibles.	☐ ☐ ☐
CONDITIONS DE CHANTIER	17	Les conditions de chantier doivent être satisfaisantes pour faciliter et sécuriser la mise en œuvre (accès, espace de stockage, installation d'échaffaudages, levage, …).	☐ ☐ ☐
INTERFACE ENTRE INTERVENANTS	18	Les limites de prestations entre intervenants (titulaires gros œuvre, menuiseries, façade et pare-soleil) doivent être bien décrites dans le CCTP du marché.	☐ ☐ ☐

TRAVAUX

TRANSPORT ET STOCKAGE	19	Les pare-soleil doivent être transportés de manière à éviter l'entrechoquement des éléments entre eux et le stockage sur site respecte les préscriptions du fabricant.	☐ ☐ ☐
IMPLANTATION	20	Aucun éléments non prévus lors de la conception ne doit gêner l'installation des pare-soleil (descente d'eaux pluviales, joint parasismique, …).	☐ ☐ ☐
VÉRIFICATION DES PARE-SOLEIL	21	Dans le cas de pare-soleil préfabriqués, ils doivent être en bon état et correspondre aux dimensions prévues sur les plans.	☐ ☐ ☐
FIXATION	22	Les fixations, vis, chevilles et autres éléments utilisés doivent correspondre à ce qui est préconisé dans les documents du fabricant et dans la note de calcul.	☐ ☐ ☐
	23	L'ancrage doit être effectué sur la structure porteuse dans une zone apte à résister aux efforts transmis par l'appareil de liaison.	☐ ☐ ☐

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

MISE EN SERVICE & RÉCEPTION

CONFORMITÉ DES PARE-SOLEIL	24	Les pare-soleil posés doivent correspondre à ceux prévus en conception (dimensions, position par rapport à la fenêtre, débords, ...) et il ne manque aucun élément.	☐ ☐ ☐
ETAT DES PARE-SOLEIL	25	Les pare-soleil posés doivent être en bon état général.	☐ ☐ ☐
CONFORMITÉ DU MONTAGE	26	Les systèmes permettant la déformation des éléments liée à la chaleur prévus dans la documentation du fabricant (entretoise de dilatation,...) doivent avoir été mis en œuvre.	☐ ☐ ☐
CONFORMITÉ DES FIXATIONS	27	Les fixations des pare-soleils ne doivent pas avoir détérioré l'étanchéité à l'eau de la façade.	☐ ☐ ☐
EFFICACITÉ DES PARE-SOLEIL	28	L'ombre portée de chaque pare-soleil doit permettre de bien protéger la fenêtre aux heures d'exposition de la façade.	☐ ☐ ☐

FICHE DÉTACHABLE

FICHE D'AUTOCONTRÔLE PARE-SOLEIL HORIZONTAUX, EN CLIMAT TROPICAL

Date de l'autocontrôle : ..... / ..... / .....

Entreprise : .....

Tél. : .....

Email : .....

Informations chantier

Client : .....

Adresse : .....

Intervenant chantier

Tél. : .....

Nom : .....

Prénom : .....

FICHE TÉLÉCHARGEABLE ET IMPRIMABLE

Commentaires

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

Point N° : .....

OMBREE | Programme inter Outre Mer pour des Bâtiments Résilients et Économes en Énergie

www.pergola-outremer.fr

Ce calepin d'auto-contrôle est à destination des professionnels, il a pour objectif de proposer un outil pratique et opérationnel pour améliorer les pratiques et la qualité de la construction ultramarine. Il décrit et illustre chaque point d'autocontrôle d'un élément technique installé sur chantier.

Des fiches synthétiques d'autocontrôle détachables sont disponibles en fin de calepin pour faciliter leur utilisation sur terrain.

LES PARTENAIRES DU PROGRAMME OMBREE

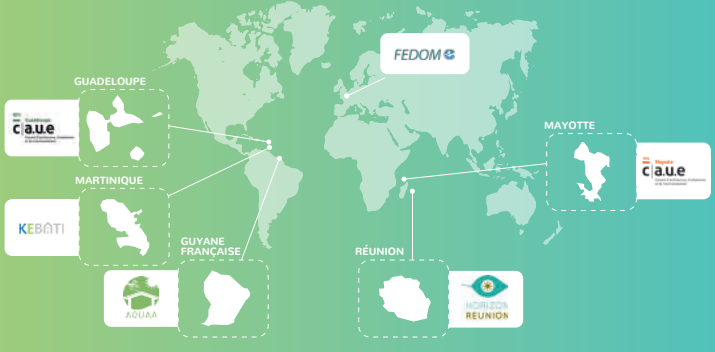

Piloté par :

AQC

Financé par :

CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE